

# Saisonniers : la précarité, basta !

La Cgt a donné le coup d'envoi ce 21 novembre 2008, lors du Festival international de la montagne, de sa campagne d'hiver à la rencontre des saisonniers sur le thème « la précarité, basta ! ». Après une caravane cet été sur tout le pourtour méditerranéen, la Cgt rencontrera les saisonniers dans l'ensemble des massifs montagneux, du 16 au 22 février 2009.



Bertrand de Lafargue

Les travailleurs saisonniers employés près de l'océan, à la montagne, en milieu urbain ou rural, ne sont pas oubliés. Aux quatre coins de la France, de nombreuses équipes militantes de la Cgt s'organisent depuis des années, été comme hiver, pour rencontrer les saisonniers sur leur lieu de travail ou leur lieu de vie. Des salariés à part entière et non entièrement à part, l'accès des droits de tous pour tous par la mobilisation de tous. Tel est notre objectif !

Nous les accueillerons, nous les informerons de leurs droits en leur distribuant le Livret Cgt, nous serons à l'écoute leurs préoccupations.

Les sujets ne manquent pas : contrat de travail, salaires, conditions de travail, rémunérations des heures supplémentaires, indemnisation du chômage, logement, santé, transports, garde d'enfants...

D'année en année, nous constatons une dégradation des conditions de vie et de travail. Cette situation est à rapprocher de la dégradation du pouvoir d'achat, de la précarisation de l'emploi, des licenciements, du mal-travail vécus par l'ensemble du monde du travail. La crise économique et financière va encore aggraver la situation de salariés les plus précaires. Ne pas accepter cette situation est un premier pas, l'exprimer individuellement est une bonne chose, l'élection prud'homale



Bertrand de Lafargue

*Rompre l'isolement, prendre conscience de ses droits.*

du 3 décembre est une échéance importante pour nous rappeler l'importance de ces tribunaux pour réparer les injustices au travail.

Le vote Cgt aux élections prud'homales le 3 décembre, est un bon moyen pour tous les saisonniers d'exprimer leur volonté de défendre et gagner des droits pour être et devenir des salariés à part entière et non entièrement à part.

Mais nous le savons, les droits se conquièrent par la mobilisation du plus grand nombre, pour des négociations et des droits de haut niveau.

S'adresser aux travailleurs saisonniers, c'est aussi leur permettre de s'organiser, de ne plus taire l'inacceptable, de rompre l'isolement, de prendre conscience de ses droits pour les faire appliquer, de faire respecter sa dignité.

S'adresser aux saisonniers, c'est prendre la mesure de ce qui est en train de se jouer pour le monde du travail et ne pas s'y résigner en agissant ensemble. A la régression sociale, à l'individualisation, au repli sur soi, à la souffrance, à l'angoisse du lendemain, la Cgt oppose une société solidaire, de droits attachés à la personne, garantis collectivement.

Cela ne se décrète pas. Cela se gagne avec opiniâtreté, pas à pas avec chaque salarié, sur chaque lieu de travail.

Partout où cela est possible, nous engageons des négociations, dans les branches, dans le département, la région, pour gagner du droit et permettre ainsi à ces salariés « nomades », précaires, d'être considérés comme des travailleurs à part entière et non entièrement à part. Dans les Hautes-Alpes, en Savoie, Haute-Savoie, en Poitou-Charentes, dans le Pas-de-Calais, les Pyrénées-Orientales, des accords interprofessionnels ont été signés. Ils permettent des avancées pour les salariés, sont un point d'appui pour la construction d'un socle commun de droits et gagner la reconnaissance de la saisonnalité et des salariés.

### **Pour un nouveau statut du travail salarié**

Pour la Cgt, les salariés n'ont à subir ni les conséquences de la saisonnalité de l'activité économique dans certaines zones, ni les abus faits par les employeurs de ce « statut professionnel » régi par aucune règle de droit.

Elle estime en effet que si la saisonnalité est une réalité qu'il convient d'encadrer, les droits et les garanties collectives des salariés ne peuvent, eux, suivre le rythme des saisons.

## Les saisonniers, un atout pour l'économie non reconnu

**L**a France est l'un des premiers pays pour l'accueil touristique. 78 millions de personnes ont fréquenté nos contrées. Le Pib s'est ainsi renforcé de 140 millions d'euros.

Les derniers à bénéficier du résultat de leur travail sont les travailleurs saisonniers, des travailleurs que l'on pourrait qualifier de « professionnels de la précarité contrainte ».

Ils sont autour de deux millions de salariés en France à être sous statut saisonniers.

L'utilité de ces femmes, de ces hommes pour l'économie, n'est plus à démontrer et pourtant, la reconnaissance de leur travail, les contraintes liées à la précarité, à la mobilité, ne sont pas prises en compte par les employeurs, les collectivités territoriales, l'Etat.

Les conditions de travail, d'emploi, de logement, de santé, de transport... se dégradent rendant peu attractif ce type d'emploi.

Être saisonnier aujourd'hui ne résulte pas, sauf exception, d'un choix de vie. Être saisonnier découle de contraintes économiques locales qui répondent aux besoins des entreprises, des établissements, dans les zones de tourisme en général et de montagne ou de la mer plus particulièrement. La demande de sécurisation des parcours professionnels, de la pluriactivité est très forte pour vivre et travailler au pays, pour pouvoir vivre de son travail, pour organiser sa mobilité choisie.

Ils doivent donc être identiques à ceux des autres salariés. D'autant que sous le prétexte fallacieux d'être implantés dans des zones touristiques, de plus en plus d'employeurs ont recours à ce type d'emploi comme par exemple, des banques, des commerces, des collectivités locales, etc. Les contrats de travail « saisonniers » sont d'autant plus attractifs que les employeurs sont exonérés des cotisations sociales et du paiement au salarié de la prime de précarité de 10% au terme du contrat.

Nous revendiquons le droit à l'emploi choisi, stable et de qualité :

- la définition juridique de la saisonnalité, avec des motifs strictement limités aux impératifs de l'activité de la branche professionnelle, de l'entreprise.
- la limitation des contrats saisonniers aux travaux courts nécessitant un surcroît d'activité ;
- le contrat à temps plein et à durée indéterminée doit être la norme. Il faut rechercher les moyens d'y parvenir (reconnaissance de la pluriactivité, reconduction automatique des contrats, alternance de formation/emploi/congés...);
- la suppression des exonérations sociales liée à l'utilisation des « contrats saisonniers ».
- le droit à une carrière : formation professionnelle, salaire, reconnaissance des qualifications, déroulement de carrière... ;
- le droit à une protection sociale de qualité, à une médecine du travail, à la création de caisses pivots facilitant les passages entre les différents régimes de sécurité sociale. Ces revendications s'inscrivent dans le nouveau statut de travail salarié porté par la Cgt. Les droits doivent être attachés à la personne. Ces droits doivent être progressifs, cumulables au fil de la carrière et transférables d'un employeur à l'autre.

La proposition Cgt d'une transférabilité des droits d'une entreprise à l'autre, d'une branche à l'autre, correspond aux besoins des salariés saisonniers, que le travail saisonnier soit choisi ou contraint, qu'il dure une saison ou une carrière.

Les travailleurs saisonniers revendiquent un statut du travail

salarié prenant en compte la spécificité de la saisonnalité. Elles et ils revendiquent une sécurité sociale professionnelle fondée sur la pluriactivité.

## L'accord Unedic de 2006 ou une machine à fabriquer des chômeurs non indemnisés

En 2006, l'accord Unedic, signé par la Cfdt, la Cftc, La Cfe-Cgc et le patronat, fixe le montant et la durée de l'indemnisation du chômage des salariés saisonniers. Fin 2008, celles et ceux qui auront eu trois contrats de travail de même durée au cours des trois dernières années se verront interdits de toute indemnisation. Ils auront pourtant cotisé à l'assurance chômage ainsi que leurs employeurs.

La Cgt formule des propositions :

- nous demandons une reconnaissance de la saisonnalité ;
  - nous demandons que les négociations en cours pour une remise à plat du régime d'assurance chômage traitent des conditions d'indemnisation des saisonniers et abrogent les dernières dispositions à savoir :
    - . l'abandon du coefficient réducteur pour le calcul du chômage saisonnier ;
    - . l'abandon des dernières dispositions limitant à trois années les périodes de chômage saisonnier indemnisé.
- Rappelons que ce dernier point est également une demande de l'Anem (Association nationale des élus de la montagne).

## Qui sont les saisonniers ?

Il y a plus de 1 300 000 à travailler dans les métiers du tourisme, de l'agriculture, de l'animation, du commerce, des services.

Les quelques enquêtes menées par le bureau de la statistique de la Direction du Tourisme font état de trois grandes catégories de saisonniers du tourisme :

- 20% d'entre eux sont des professionnels mobiles, ayant fait une école hôtelière ou des études relatives aux métiers du tourisme, se déplacent pour acquérir une qualification et sont généra-

lement saisonniers jusqu'à 35 ans ;

- 20% sont des salariés locaux. Ils vivent et travaillent au pays. Ils sont généralement peu qualifiés et travaillent au gré des opportunités touristiques de la saison ;
- 60% sont des jeunes à la recherche de leur premier emploi, des occasionnels (jobs d'été d'étudiants, 40% sont des emplois non déclarés), des personnes au chômage, déracinées en quête de travail saisonnier par défaut ou qui cherchent à s'installer dans le secteur du tourisme dans l'espoir de rompre avec la précarité, les petits bou-

lots, les Cdd, intérim, contrats aidés... D'après ces mêmes sources, 65% des saisonniers d'été et 51% des saisonniers d'hivers ont moins de 25 ans. Dans le secteur agricole, 140 000 entreprises font travailler 1 100 000 salariés :

- 70% d'entre eux occupent un emploi saisonnier à temps complet ou partiel ;
- 50% des contrats saisonniers sont inférieurs à 20 jours et un tiers seulement dépassent deux mois ;
- le travail non déclaré est évalué à 25% selon une enquête de la Joc en 2000.



# La Cgt présente au festival

Le Festival international des métiers de montagne se déroule tous les deux ans à Chambéry. L'événement rassemble tous les acteurs de la montagne : professionnels, syndicats, artisans, sauveteurs, Crs, organismes de formation, agriculture, etc.

À chaque fois, c'est 25 à 30 000 visiteurs et plus de 200 exposants. Débats, colloques, réunions et visites du grand public pour profiter notamment des animations, murs d'escalades, pistes de ski, animaux de montagne (yéti,



dahu) ont ponctué ce dernier festival, qui s'est tenu du 20 au 23 novembre dernier.

La Cgt y a pris toute sa place en tenant un stand d'informations. Prises des contacts, discussions autour des prud'hommes, signatures de la pétition « saisonniers ». Une occasion de faire découvrir à nombre d'adhérents la réalité de ce statut.

Nous avons aussi animé un débat en présence d'une cinquantaine de personnes, le vendredi 21 novembre, sur les conditions sociales des salariés de la montagne. Indemnisation Unedic, formation professionnelle et respect du droit du travail. Réponses apportées dans le tourisme social sur la sécurité sociale professionnelle. A partir du film sur les saisonniers, réalisé par l'Iforep, et le livre sur les saisonniers, réalisé par Richard Dethyre, de témoignages de saisonniers, nous avons regardé ce que font la Ccas (Caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électrique et gazière), le Cce-Sncf, l'Ancav-tt (Association nationale de coordination des activités de vacances des comités d'entreprise, associations de tourisme social et autres collectivités), Jemra (Jeunes emplois mobilité Rhône-Alpes, issus du réseau régional des missions locales), le tourisme social en lien avec la Cgt en général pour trouver des solutions. Nous avons eu aussi l'expérience des Cibc (Centre interinstitutionnel de bilan de compétences) 73 et 74 sur la sécurisation des parcours professionnels avec l'expérimentation dans le Parc naturel régional des Bauges.

Nous avons fait le point sur les réseaux d'information et de défense (sites Internet numéros verts, prud'hommes, etc.). En résumé, un festival d'un bon cru...

Dans le cadre de ces négociations, nous exigeons la prise en compte des conditions de vie et de travail des salariés saisonniers et une amélioration de leurs conditions d'indemnisation en dehors des saisons par :

- l'ouverture des droits à l'indemnisation après trois mois de travail effectué par période de douze mois ;
- le paiement de la prime de précarité de 10% comme pour tous les Cdd.

## Les travailleurs saisonniers se feront entendre durant les négociations assurance chômage

Des actions coordonnées seront organisées pour peser dans les négociations en cours le 26 novembre et au cours du mois de décembre. Les délégations des saisonniers déposeront plusieurs milliers de signatures recueillies sur la pétition Cgt au siège de l'Unedic.

Par exemple, dans les Hautes-Alpes, les saisonniers des stations de Serre-Chevalier, Montgenèvre, Risoul, Puy-Saint-Vincent, Les Orres, Orcières Merlette, réunis le 18 novembre à Embrun, ont décidé l'action pour faire aboutir leurs revendications :

- mardi 9 décembre, manifestation à l'Assedic de Briançon ;
- mardi 16 décembre, une délégation des Hautes-Alpes participera à la manifestation nationale de remise des pétitions concernant le chômage saisonnier (3 000 signatures dans les Hautes-Alpes) ;
- mardi 23 décembre, des préavis de grève seront déposés dans toutes les stations (remontées mécaniques, commerce, hôtellerie restauration, etc.).

Toutes ces dates correspondent à des séances de négociations entre partenaires sociaux sur la future convention Unedic, la dernière étant prévue pour le 23 décembre 2008. Au moment où le gouvernement annonce à nouveau le déblocage des fonds publics pour sécuriser les entreprises stratégiques, la Cgt propose de sécuriser les parcours professionnels, d'investir dans les salariés qui, stratégiquement, permettent le développement économique de nos territoires. 400 milliards pour les banques, combien pour les salariés ?

**Agnès Naton**  
Secrétaire de la Cgt

**Antoine Fatiga**  
Animateur du collectif Saisonniers Rhône-Alpes